

ÉTUDE DE MARCHÉ

DES INDUSTRIELS
POUR LES
PROFESSIONNELS
DE SANTÉ LIBÉRAUX **2018**

mesures

Differential diagnosis

155-66-78-096
Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetur adipiscing elit, sed do
eiusmod tempor incididunt ut
labore et dolore magna aliqua.

155-66-78-096
Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetur adipiscing elit, sed do
eiusmod tempor incididunt ut
labore et dolore magna aliqua.

MEDICAL

3

6

7

support system

Période d'analyse : Juillet 2017 – Juin 2018

sesam-vitale



Le présent document a pour objet d'établir un état des lieux du marché des industriels fournisseurs de solutions pour les professionnels de santé (PS) en exercice libéral et de l'évolution de l'offre intégrant les services des Assurances Maladie Obligatoire et Complémentaire.

Il présente, d'une part, la structure du marché des industriels et, d'autre part, la prise en compte des services des assurances maladies par ces industriels.

L'analyse porte sur la période courant **de juillet 2017 à juin 2018**.

SOMMAIRE

- 6 LE MARCHÉ DES INDUSTRIELS POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX
- 14 L'INTÉGRATION DES SERVICES DES ASSURANCES MALADIE OBLIGATOIRE ET COMPLÉMENTAIRE PAR LES INDUSTRIELS
- 28 STRATÉGIE MOBILITÉ
- 30 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2017-2018
- 34 PERSPECTIVES

RESUMÉ

La structure du marché

- Les parts de marché des éditeurs de logiciels pour les PS libéraux restent concentrées sur **15 acteurs majeurs**. Cependant, en cumulant l'ensemble de leurs parts de marché, on observe une diminution d'un point par rapport à l'année précédente.
- Les nouvelles sociétés entrées sur le marché intègrent toutes un moteur de facturation dans leurs solutions.
- L'arrêt des flux 1.31 dans les laboratoires, les actions proactives des éditeurs et les opérations de concentration des laboratoires ont permis, dans une certaine mesure, de **mettre à jour le parc des laboratoires** qui était particulièrement obsolète.
- La FEIMA (Fédération des Éditeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire) est composée de **12 adhérents actifs sur le marché de la facturation SESAM-Vitale**. Fortement présente, notamment sur les marchés des pharmacies, des auxiliaires médicaux, des sages-femmes, des médecins et des dentistes, la fédération dispose en cumulé de 63% des parts de marché SESAM-Vitale.

L'intégration par les industriels des services des assurances maladie

- Si de trop nombreux PS utilisent encore des versions très anciennes du cahier des charges, on observe une très forte montée en charge des **logiciels basés sur les addendum 6 PC/SC et addendum 7** au cours des douze derniers mois. Cette augmentation est principalement tirée par les auxiliaires médicaux et les dentistes. Les éditeurs majeurs de ces deux catégories proposent quasiment tous une offre logicielle basée sur ces paliers et plus de 38% des professionnels de santé en SESAM-Vitale en sont équipés.
- Le **déploiement de SCOR** est très mature. Il reste des marges de progression auprès des laboratoires, centres de santé et sages-femmes. La dynamique semble bien enclenché du côté des laboratoires puisque le déploiement a augmenté de 33% en un an.
- L'offre des téléservices est importante, la plupart des éditeurs les ont intégrés. Le nombre d'utilisateurs reste toutefois très faible.
- La dynamique d'intégration du DMP par les éditeurs est bien engagée et devrait encore s'accroître pour l'année prochaine.
- Le service de facturation en ligne des transporteurs SEFi poursuit son déploiement de manière soutenue (41% en juin 2018) et remplace progressivement PEC+. Avec le démarrage du service de prescription électronique sur amelipro auprès des médecins libéraux et le lancement de l'**expérimentation du Service de Prescription Électronique Intégré (SPEi)** auprès des établissements de santé, les transporteurs ont la possibilité de dématérialiser l'ensemble du processus de facturation, depuis la création de la prescription jusqu'à sa consommation et la facturation.
- Partant du constat que l'équipement des professionnels de santé (poste informatique, OS, composants d'accès, terminaux lecteurs...) sont insuffisamment à jour, le GIE SESAM-Vitale s'engage dans une démarche pour sensibiliser les professionnels de santé et les industriels fournisseurs de solutions **pour le renouvellement des outils informatiques des professionnels de santé**.

Les événements marquants et perspectives

- La convention médicale et la prise en compte du forfait structure ont fortement mobilisé les éditeurs.
- Les éditeurs étaient globalement au rendez-vous pour la **mise en œuvre de la nouvelle infrastructure IGC Santé**, qui concerne toute carte CPx émise après le 1er juillet 2018.
- Tel que préconisé dans le rapport IGAS d'avril 2018, les outils « simples et robustes » pour **favoriser le tiers payant** se généralisent. Ainsi, les éditeurs investissent massivement sur l'outil de fiabilisation des droits des assurés pour la part obligatoire avec ADRI, et démarrent progressivement pour la part complémentaire avec IDB/CLC.
- Les éditeurs de toutes les catégories de PS s'intéressent au DMP, incités par une volonté forte de l'Assurance Maladie de le voir se déployer largement, au travers, notamment, des différents forfaits structure qui inscrivent le DMP comme une condition à son obtention.
- **L'expérimentation sur la PEM2D** (Prescription Électronique de Médicament), avec quatre éditeurs, a permis de dématérialiser en partie les prescriptions de médicament. Cette expérimentation a été menée avec succès et ouvre la voie à une dématérialisation plus poussée des prescriptions de médicament et de l'ensemble des prescriptions à l'horizon 2022.
- La feuille de route reste chargée pour les mois à venir, un jalon très structurant pour les éditeurs concernera **la mise en œuvre du 100% santé**. Cette réforme vise à proposer aux assurés un ensemble de prestations de soins identifiées dans les secteurs de l'optique, du dentaire et des prothèses auditives et entièrement remboursées par la part obligatoire et complémentaire.
- Deux actes dans **le champ de la télémédecine** entrent dans le droit commun et deviennent remboursables, permettant ainsi aux industriels de proposer des solutions innovantes, éventuellement à travers de nouveaux partenariats, autour de ce sujet amené à se développer.
- Les éditeurs se mobilisent autour du **label e-santé v2**, délivré par l'ASIP Santé pour les logiciels à destination des Maisons et Centres de santé.
- L'expérimentation autour de l'appli carte Vitale est désormais engagée avec 16 éditeurs qui ont répondu présent. Elle se déroulera sur les caisses de Lyon et de Nice. Cette expérimentation se poursuivra durant l'année 2019 et ouvrira **la voie à une généralisation par étapes de l'appli carte Vitale**.

LE MARCHÉ DES
INDUSTRIELS
POUR LES
PROFESSIONNELS
DE SANTÉ LIBÉRAUX

LE MARCHÉ DES ÉDITEURS LIBÉRAUX

Le marché des éditeurs libéraux comprend :

- 177 éditeurs (certains étant regroupés au sein d'un même groupe) qui proposent un logiciel de facturation SESAM-Vitale ;
- 30 éditeurs transporteurs (23 étant déjà engagés sur les téléservices de l'Assurance Maladie) ;
- 93 éditeurs qui proposent un logiciel métier pour les médecins sans intégrer la facturation (leurs logiciels sont diffusés auprès des PS avec un logiciel de facturation SESAM-Vitale d'un autre éditeur partenaire).

LES MOUVEMENTS D'ÉDITEURS EN SESAM-VITALE

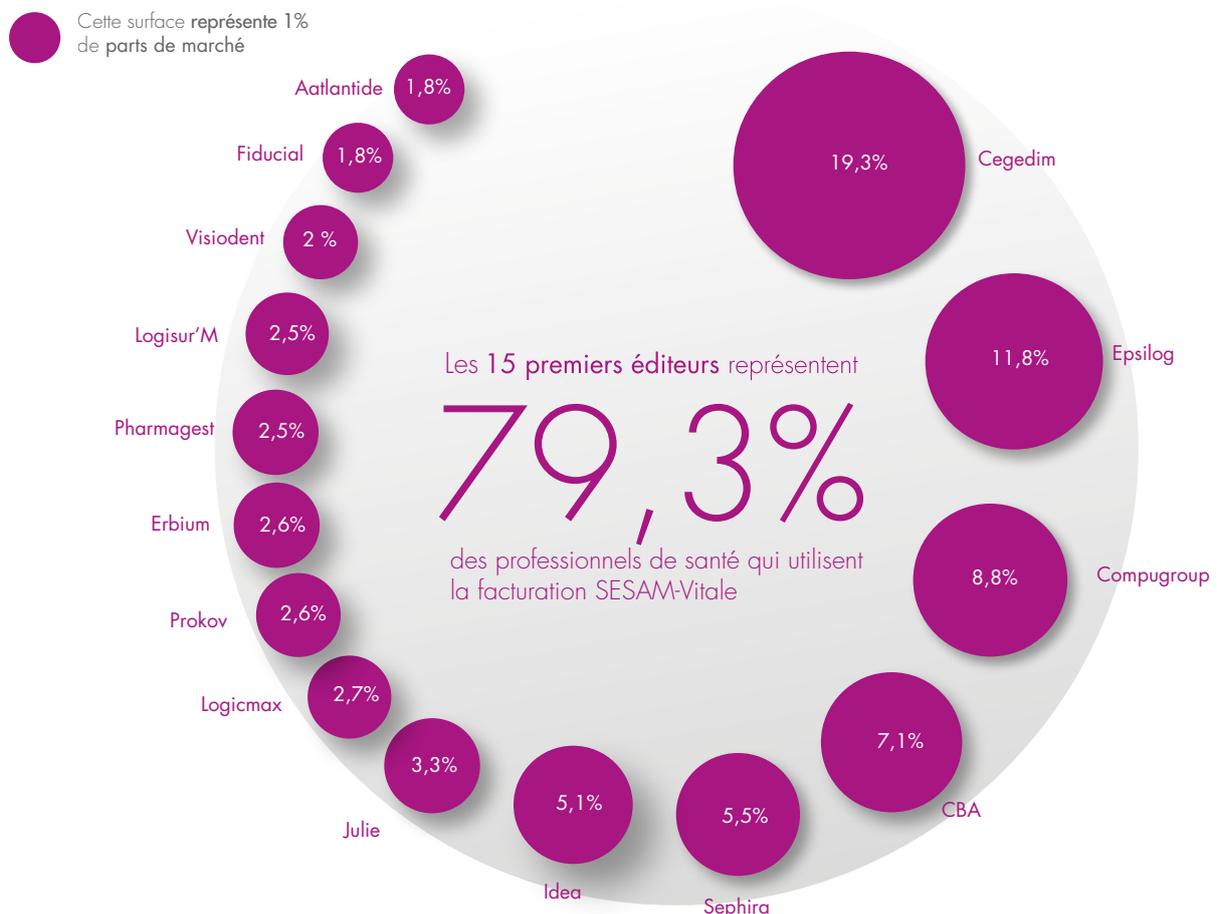
Entre juillet 2017 et juin 2018, 10 sociétés sont sorties du marché. Parmi elles, deux ont été absorbées par une autre entreprise, les autres étaient de très petites tailles (presque toutes n'avaient qu'un utilisateur).

8 nouvelles sociétés ont investi le marché sur cette même période, **toutes basées sur un moteur de facturation**. En juillet 2018, elles ne disposaient encore chacune que de quelques utilisateurs.

LES ÉDITEURS DE FACTURATION SESAM-VITALE

En juin 2018, le nombre de PS effectuant de la facturation SESAM-Vitale était de plus de 361 000, soit près de 9 000 PS de plus par rapport à 2017 (notamment des auxiliaires médicaux et des professionnels de la LPP).

Parts de télétransmission des 15 éditeurs leaders SESAM-Vitale en nombre de PS (juin 2018)



Les parts de marché sont calculées au niveau du groupe. Malgré **un très grand nombre d'acteurs**, le marché reste concentré autour de **15 éditeurs majeurs**.

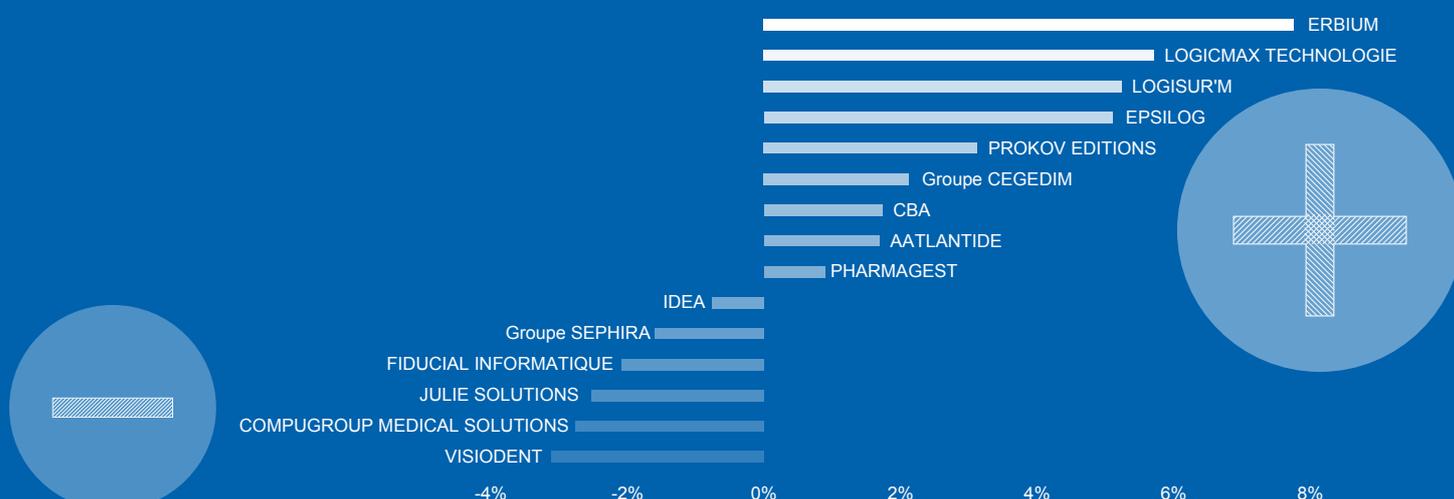
Par rapport à l'année précédente, les parts de marché cumulées des 15 éditeurs majeurs sont cependant en recul de près d'un point.

Par ailleurs, il est à noter qu'en octobre 2018, Dedalus (l'actionnaire majoritaire de Medasys) a racheté DL Santé. Medasys renforce ainsi encore sa position sur les laboratoires de biologie médicale privés. L'éditeur avait déjà précédemment racheté les éditeurs Mega-Bus International (en 2009) puis Netika SAS (en 2017).

Évolution des portefeuilles des 15 éditeurs leaders (juin 2018)

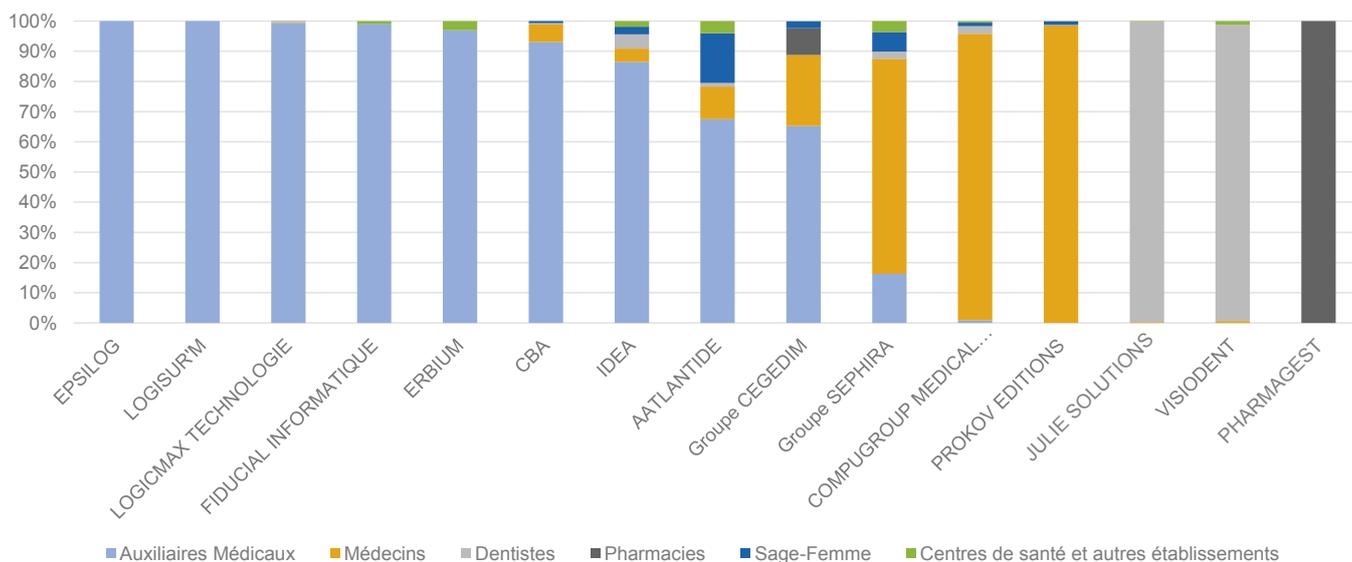
Évolution+

parts de marché



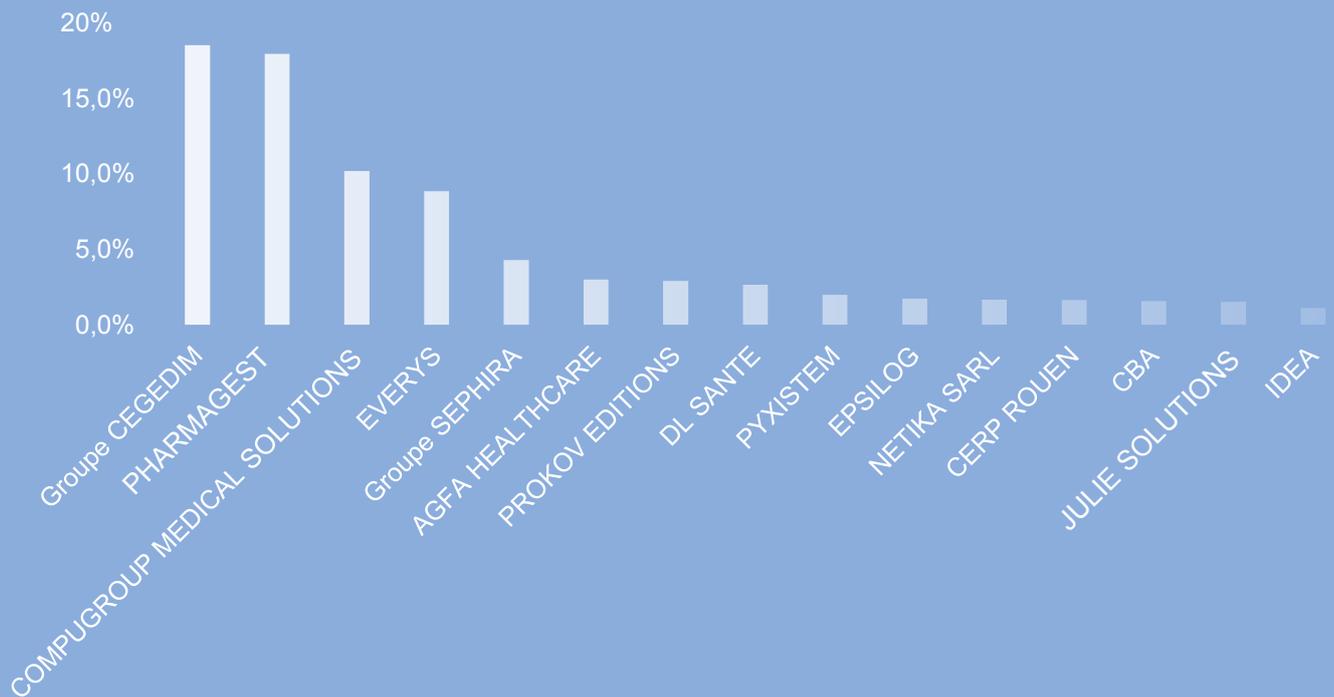
Les éditeurs qui connaissent les plus fortes hausses (supérieures à 5% de leur parc) sont **tous actifs auprès des auxiliaires médicaux**, une catégorie de PS dont les effectifs augmentent chaque année (+5 500 auxiliaires médicaux en SESAM-Vitale entre juin 2017 et juin 2018).

Composition des portefeuilles des 15 éditeurs leaders (juin 2018)



On remarque que les 15 principaux éditeurs pour les professionnels de santé libéraux sont fortement spécialisés sur une catégorie de PS.

Parts de télétransmission des 15 éditeurs leaders SESAM-Vitale en nombre de FSE (juin 2018)



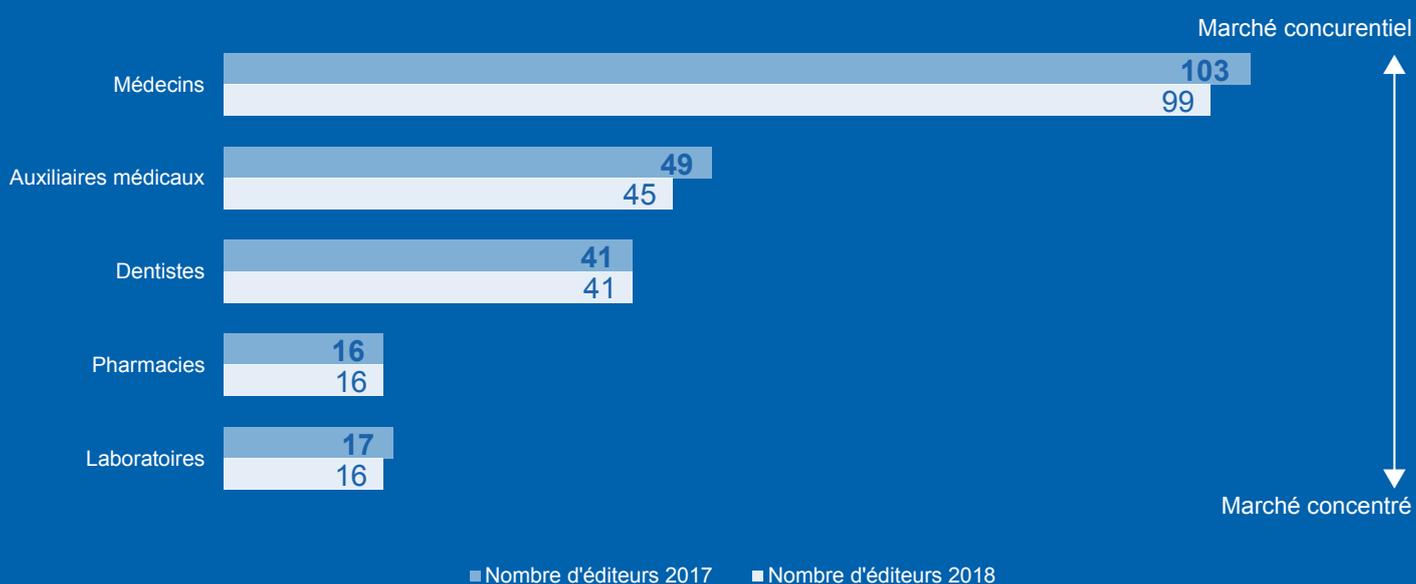
Lorsqu'il s'agit de volumes de Feuilles de Soins Électroniques (FSE) transmises, les **éditeurs pharmaciens et laboratoires** sont largement représentés parmi les 15 éditeurs leaders.

Par rapport à l'année précédente, on observe un changement des équilibres sur le marché des laboratoires, qui s'explique notamment par une mise à jour progressive du parc des laboratoires.

Les décisions de **mise à jour du logiciel de laboratoire** sont liées à plusieurs facteurs, interdépendants les uns des autres :

- la décision de l'Assurance Maladie d'arrêter les flux 1.31 ;
- une action proactive de certains éditeurs ;
- les opérations de concentration des laboratoires.

Niveau de concentration des éditeurs selon les catégories (juin 2018)



Le marché est diversement concentré selon les catégories de professionnels de santé. Le segment des éditeurs médecins (généralistes et spécialistes) reste ainsi **très concurrentiel avec 99 sociétés** actives. À l'opposé, les segments des laboratoires et des pharmacies sont très concentrés.

Comparé à 2017, quelques entreprises ont disparu sur les segments des médecins, des auxiliaires médicaux et des laboratoires.

LES ÉQUIPEMENTIERS

LE MARCHÉ

Le marché des équipementiers est concentré sur 2 acteurs :

- **Ingenico**, via sa division Healthcare/e-ID, acteur historique sur le marché des lecteurs SESAM-Vitale ;
- **Kapelse**, filiale de Pharmagest (groupe Welcoop) créée en 2014.

LES SYNDICATS D'INDUSTRIELS POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX

FEIMA

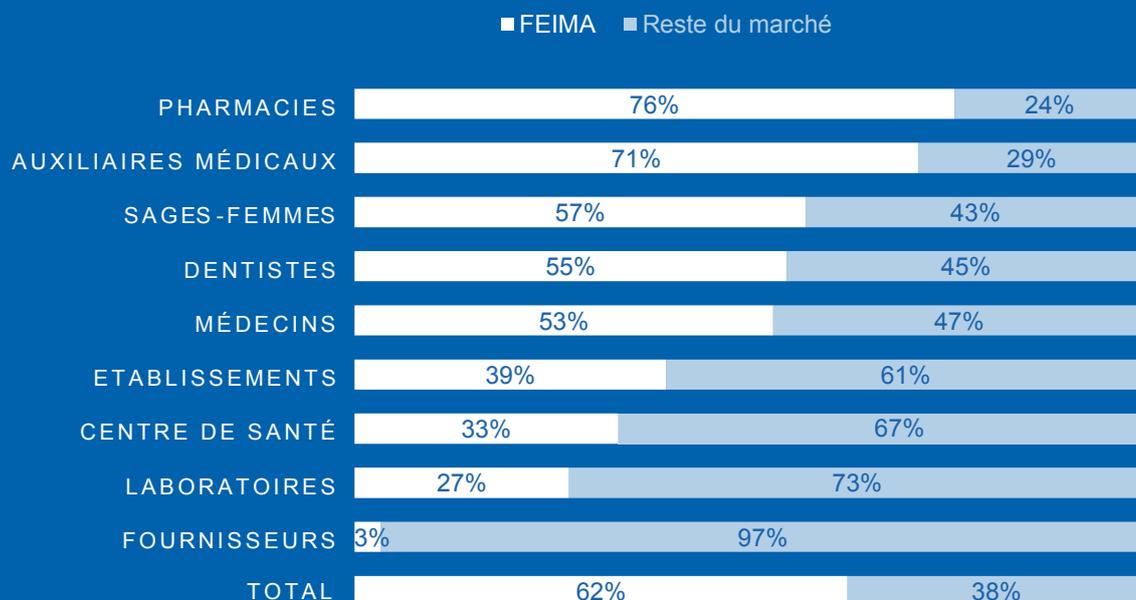
La **FEIMA** (Fédération des Éditeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire) est un syndicat pour la cible libérale.

La FEIMA représente **plus de 62% des parts de marché** des professionnels de santé en SESAM-Vitale : un chiffre stable depuis ces dernières années.

Parts de marché SESAM-Vitale des membres de la FEIMA (fin juin 2018)

Sociétés	Parts de marché
AATLANTIDE	1,8%
CADUCIEL INFORMATIQUE	0,2%
CBA	7,1%
CEGEDIM	19,3%
CERP ROUEN	0,3%
COMPUGROUP MEDICAL SOLUTIONS	8,8%
DL SANTÉ	0,3%
EPSILOG	11,8%
ERBIUM	2,6%
JULIE SOLUTIONS	3,3%
PHARMAGEST (WELCOOP)	2,5%
PROKOV ÉDITIONS	2,6%
VISIODENT	2,0%
TOTAL	62,4%

Parts de marché des éditeurs FEIMA selon les catégories (juin 2018)



Par ailleurs, sur les cinq éditeurs de Bases de données Médicaments (BdM) agréés par la HAS, deux font partie de la FEIMA : Resip (BdM Claude Bernard) et Vidal (BdM Vidal).

LESSIS

[LESSIS](#) (Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux) est un syndicat regroupant des acteurs du monde libéral et établissement.

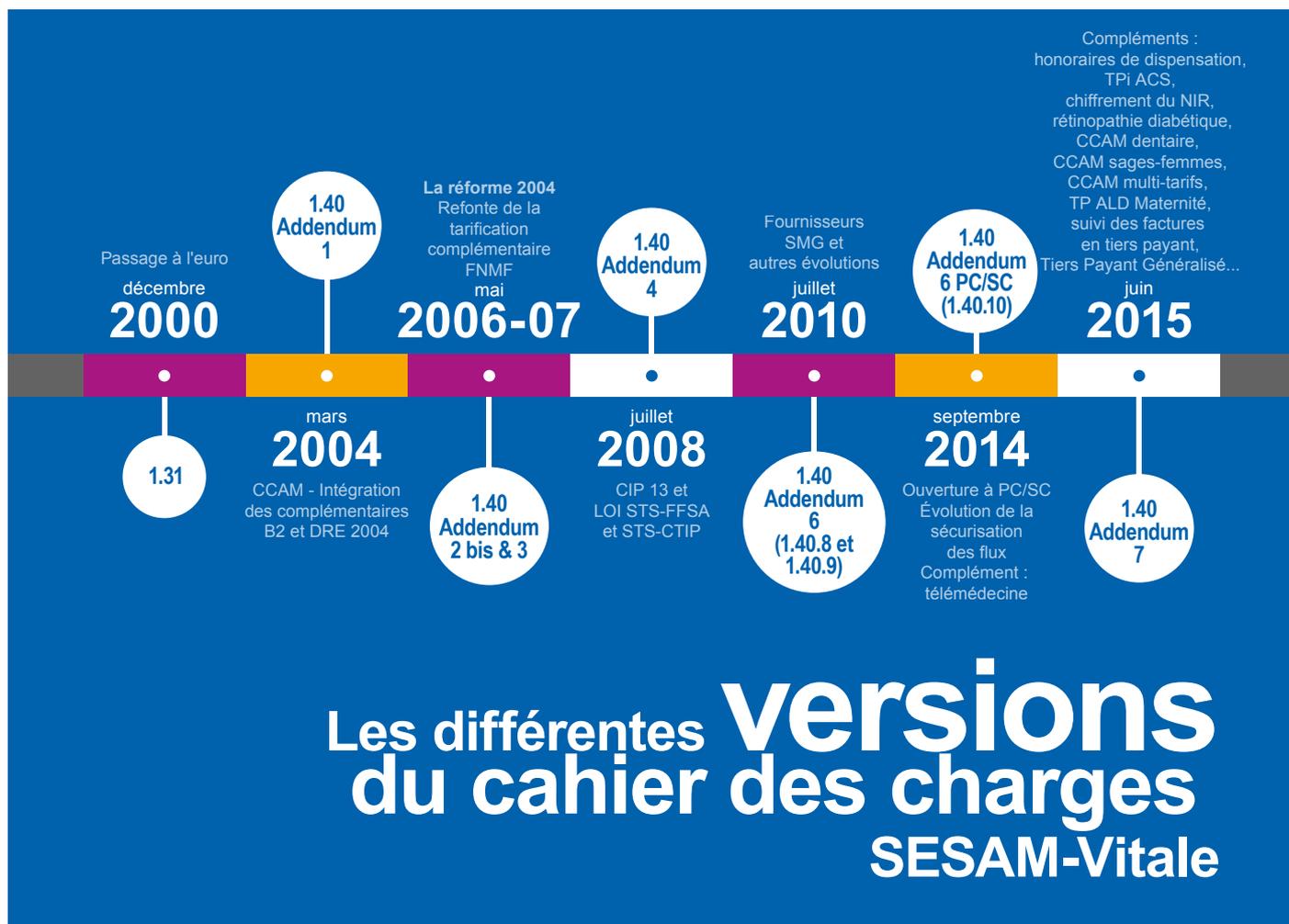
LESSIS est à ce jour composé d'une **centaine de sociétés**.

L'INTÉGRATION DES SERVICES DES ASSURANCES MALADIE OBLIGATOIRE ET COMPLÉMENTAIRE PAR LES INDUSTRIELS

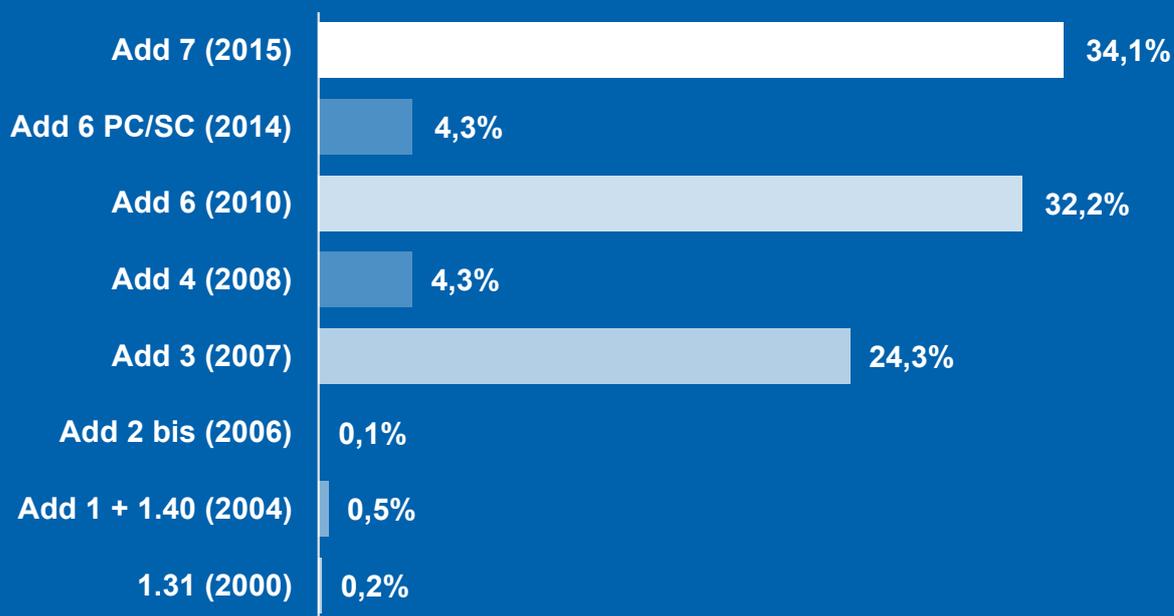
Les données correspondent à la situation à la fin du mois de juin 2018. De nouveaux agréments, homologations ou autorisations ont pu être obtenus depuis cette date.

LES PRINCIPAUX SERVICES DES ASSURANCES MALADIE OBLIGATOIRE ET COMPLÉMENTAIRE

LE CAHIER DES CHARGES SESAM-VITALE



Prise en compte des différents paliers de cahier des charges SESAM-Vitale, toutes catégories de PS confondues (fin juin 2018)

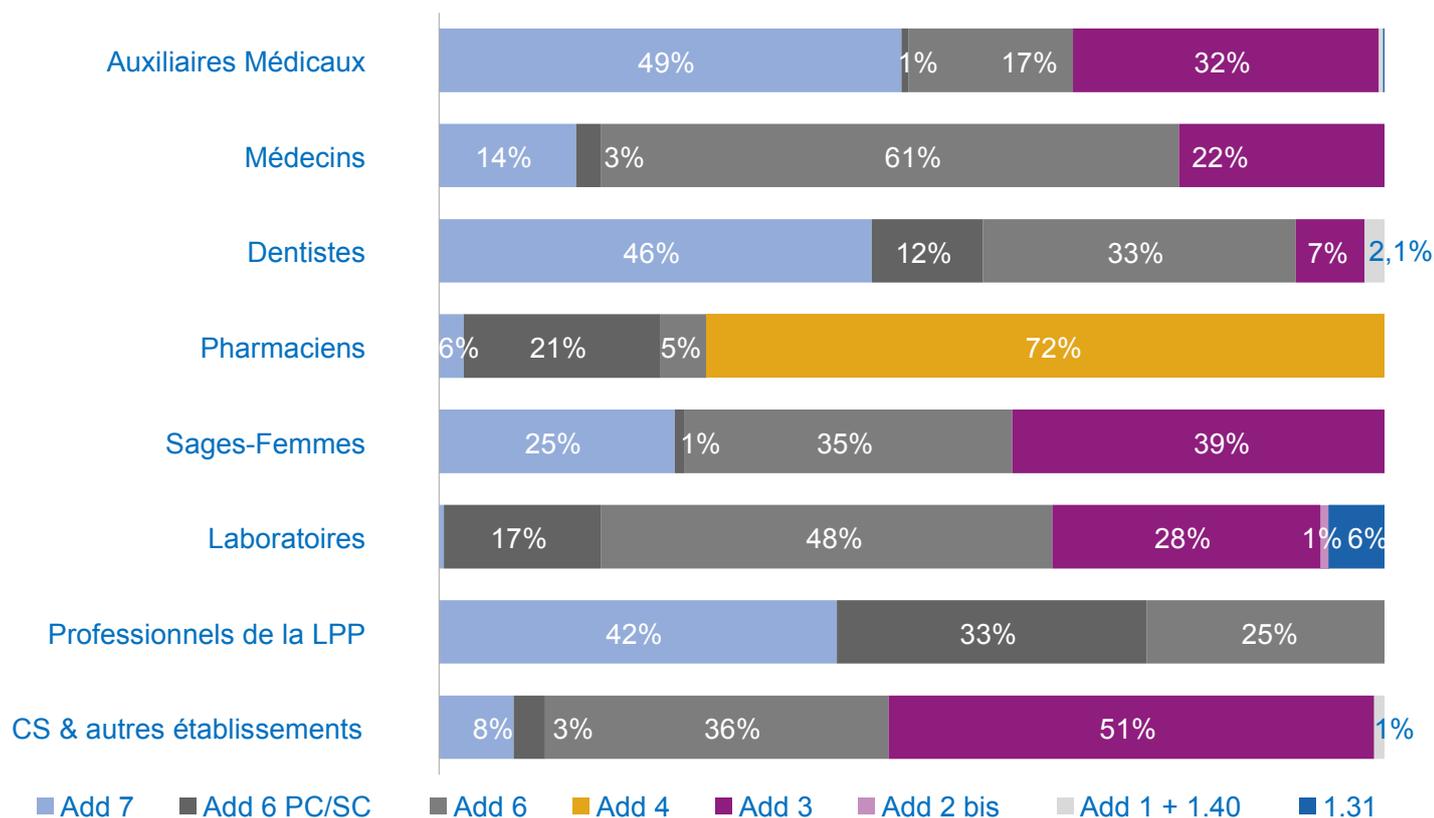


Sur le terrain, des professionnels de santé utilisent encore des versions très anciennes du cahier des charges SESAM-Vitale.

Fin juin 2018, les paliers addendum 6 PC/SC et 7 représentaient cependant **38% du parc des professionnels de santé** en SESAM-Vitale, soit une augmentation de 20 points par rapport à l'année précédente.

Une très forte montée en charge de l'addendum 7 en un an est à souligner, passant de 11% de PS équipés en juin 2017 à 34% en juin 2018.

Prise en compte des différents paliers de cahier des charges SESAM-Vitale par catégories de PS (fin juin 2018)



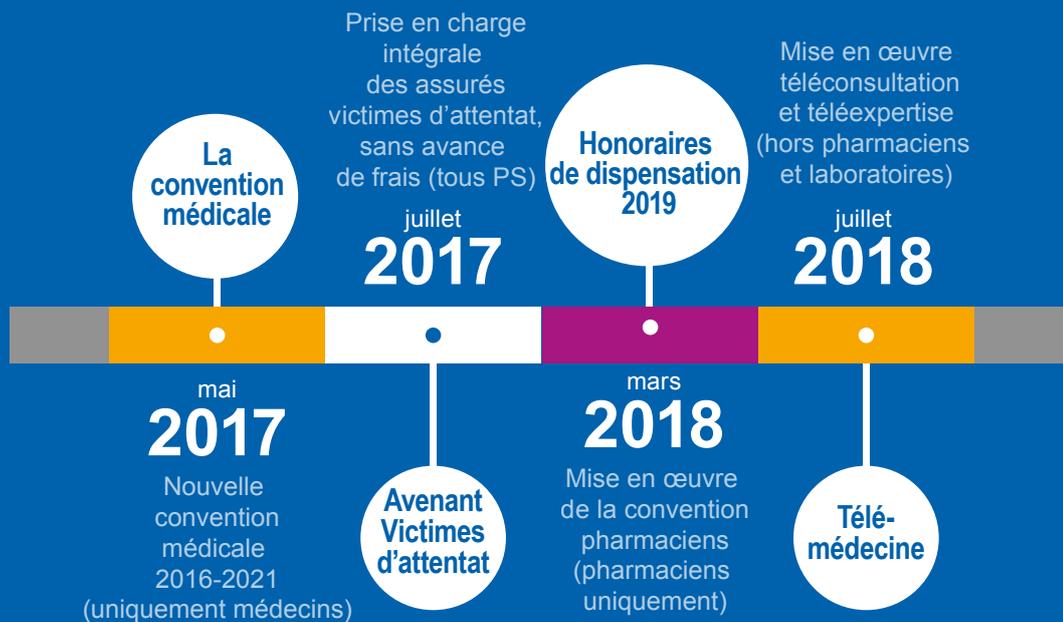
Sur le terrain, les niveaux de cahier des charges SESAM-Vitale déployés restent **hétérogènes selon les catégories de PS**.

Le parc a tout de même évolué positivement pour toutes les catégories de PS.

Augmentation du nombre de PS équipés avec l'addendum 7 pour l'ensemble des catégories :

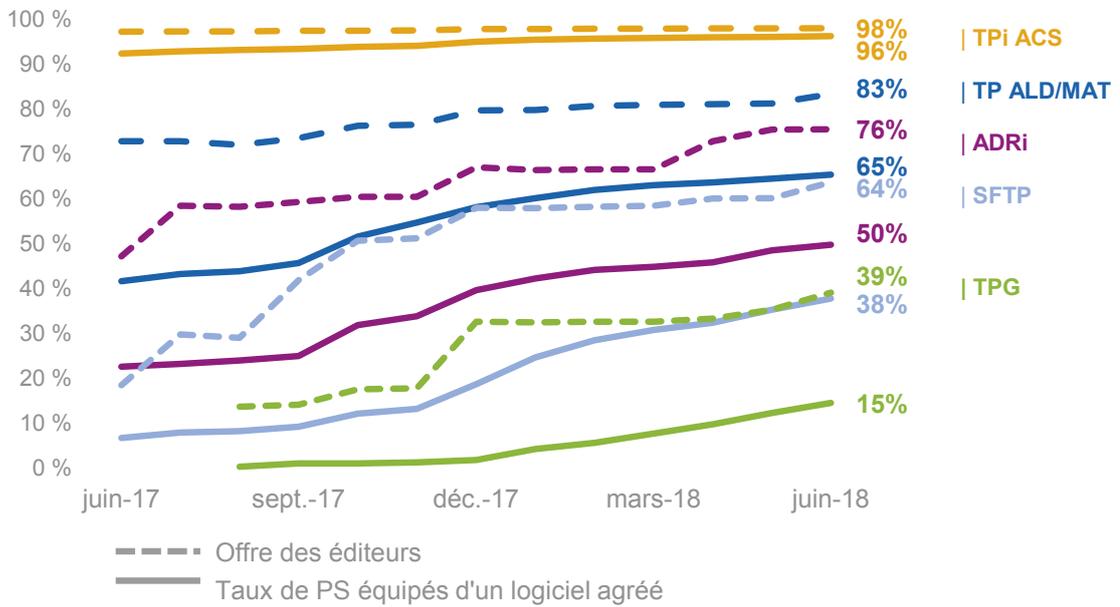
- ▶ les auxiliaires médicaux, médecins et professionnels de la LPP ont plus que doublé leur taux d'équipement ;
- ▶ les dentistes équipés sont passés de 10% à 46% ;
- ▶ les pharmaciens sont équipés à 3% alors que le déploiement était quasi nul l'an dernier.

LES SERVICES DE FACTURATION SESAM-VITALE

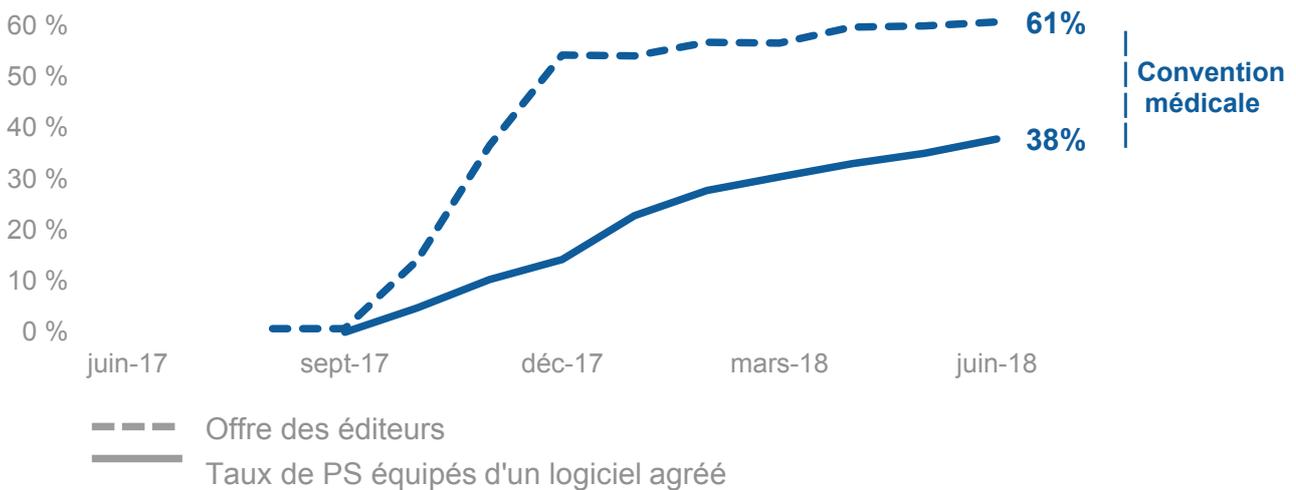


Les récentes évolutions majeures concernant la facturation et leur date de mise en œuvre (ou de généralisation)

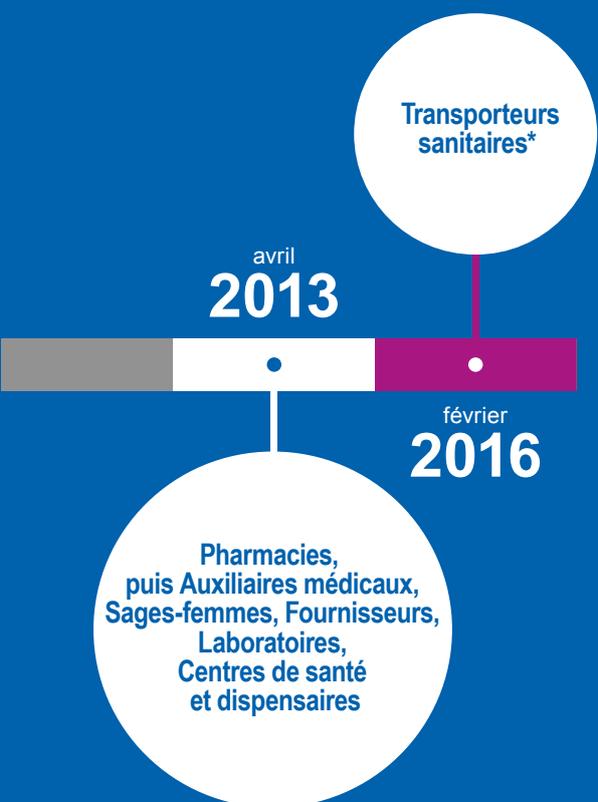
Offre et déploiement des services AMO liés au tiers payant (toutes catégories de PS)



Offre et déploiement de l'avenant convention médicale (médecins)

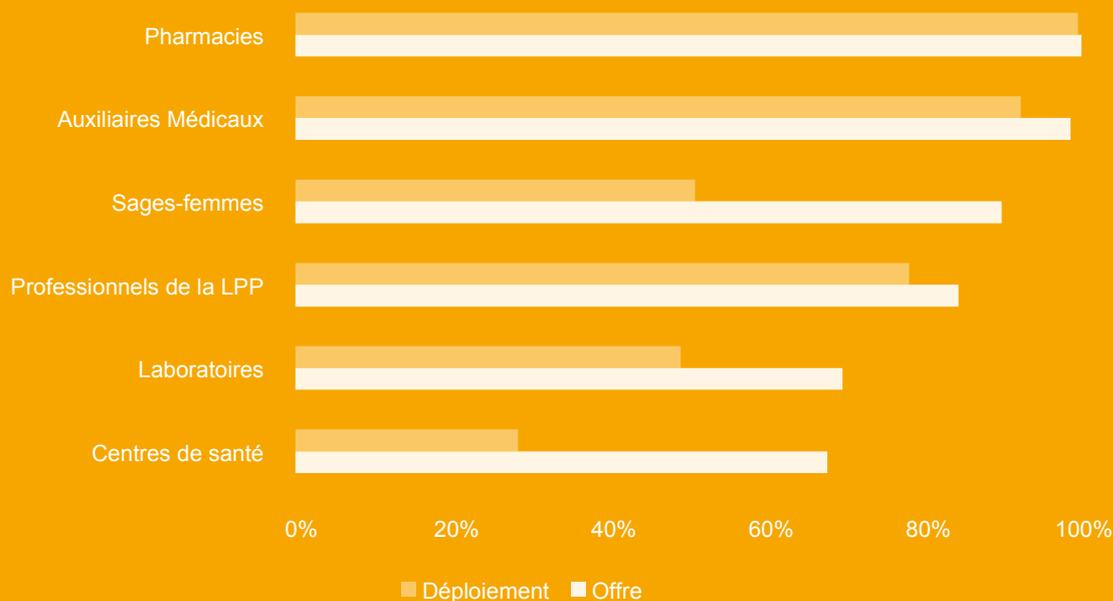


La dématérialisation des pièces justificatives auprès des professionnels de santé prescrits en SESAM-Vitale et transporteurs sanitaires en SEFi



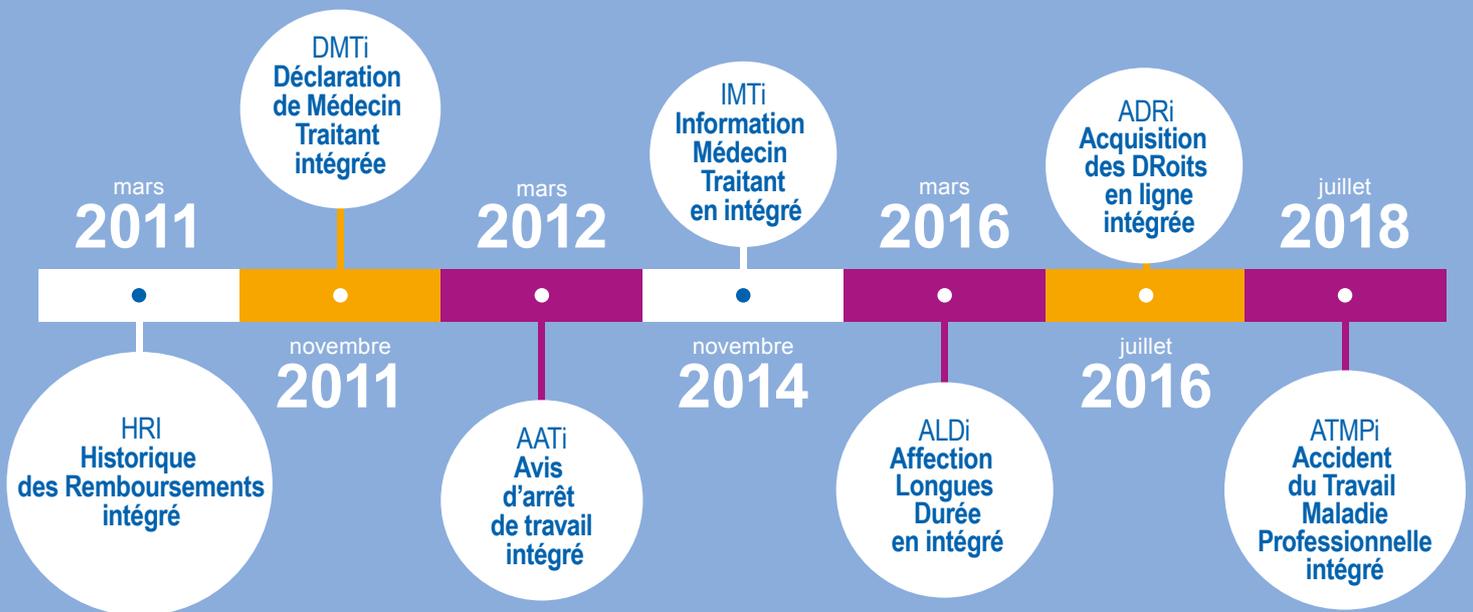
* Les éditeurs transporteurs qui ont intégré SCOR correspondent aux éditeurs ayant intégré SEFi Transport (lire aussi dans la partie « Les services pour les transporteurs »).

Prise en compte de SCOR auprès des éditeurs facturant en SESAM-Vitale (juin 2018)

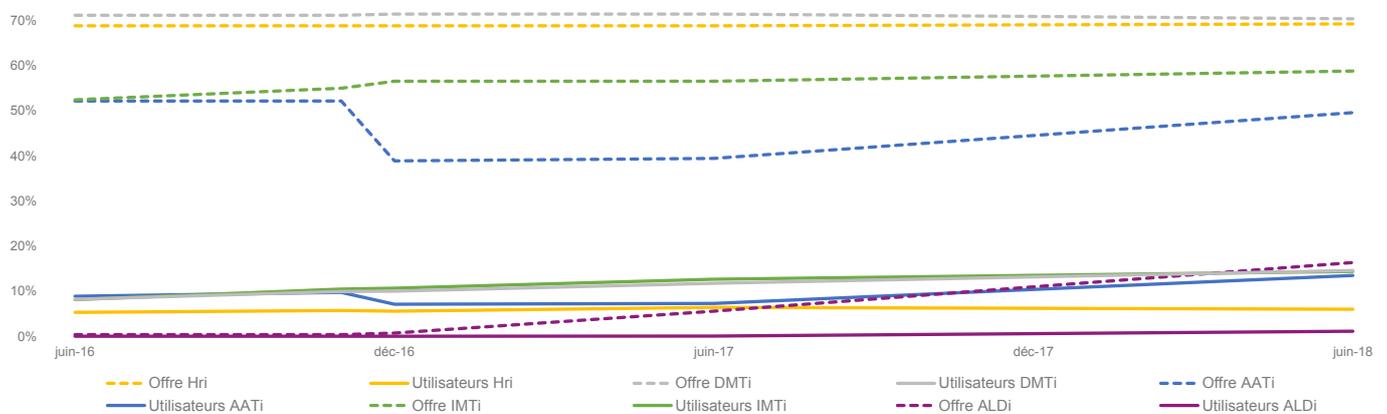


Les éditeurs ont largement intégré SCOR à leur offre et les déploiements progressent. Le taux de déploiement a d'ailleurs particulièrement progressé sur la catégorie des laboratoires (passant de 16% en 2017 à 49% en 2018).

LES TÉLÉSERVICES INTÉGRÉS AMO DU MONDE LIBÉRAL



Prise en compte et déploiement des télé-services AMO du monde libéral (juin 2018)



L'intégration des télé-services AMO intégrés dans l'offre éditeurs est bonne mais le nombre d'utilisateurs reste faible.

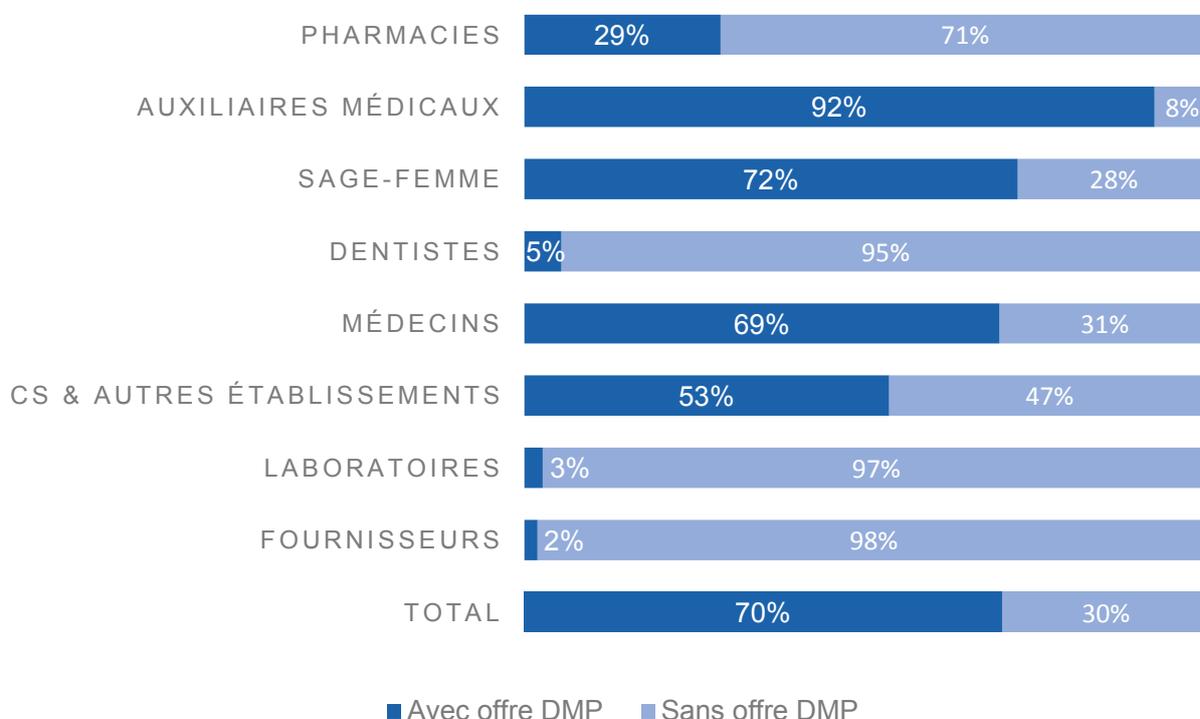
LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Le déploiement national du Dossier Médical Partagé (transféré de l'ASIP à la Cnam en 2016) repose sur une étape pilote de 9 caisses préséries qui a permis de dégager les bonnes pratiques nécessaires à la réussite d'un déploiement national en novembre 2018.

Trois temps, issus des enseignements de la présérie, ont été définis pour poser les fondations d'une montée en charge assurant la pérennité du dispositif et favoriser le déploiement national.

- **Mobilisation prioritaire des établissements de santé et des EHPAD** pour l'alimentation du DMP afin de favoriser l'utilisation du DMP par l'ensemble des acteurs de soin.
- **Mise en place d'un dispositif adapté** pour la création de DMP dans les accueils des caisses et par les pharmaciens.
- **Favoriser l'utilisation** en mobilisant les professionnels et les établissements de santé, aussi bien pour l'alimentation que pour la création de DMP.

Prise en compte par les éditeurs du DMP (juin 2018)



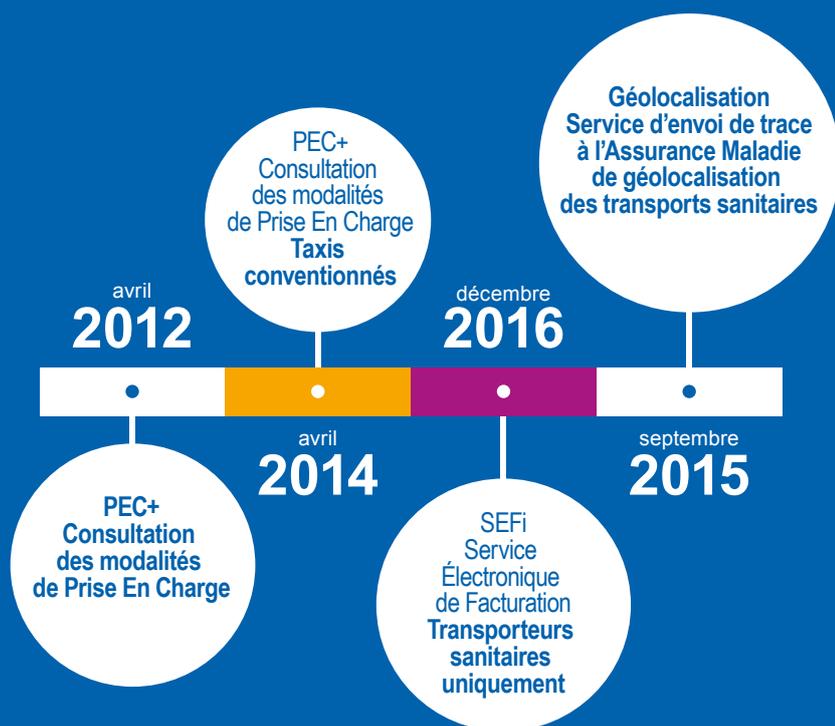
Il est à noter que les deux équipementiers, Kapelse et Ingenico, ont tous deux développé la création de DMP sur leurs lecteurs.

LES SERVICES AMC

L'offre de services **Tiers Payant Complémentaire** comprend :

- une attestation de tiers payant harmonisée avec un datamatrix identifiant la complémentaire ;
- un portail de contractualisation unique dédié aux professionnels de santé avec les AMC adhérentes au dispositif ;
- des services en ligne (IDB, CLC) pour vérifier les droits des patients et calculer le montant remboursé sur la part complémentaire.

Cette offre de services est disponible **pour les éditeurs de logiciels médecins, centres de santé, les auxiliaires médicaux et les sages-femmes**. De premiers agréments ont été délivrés.



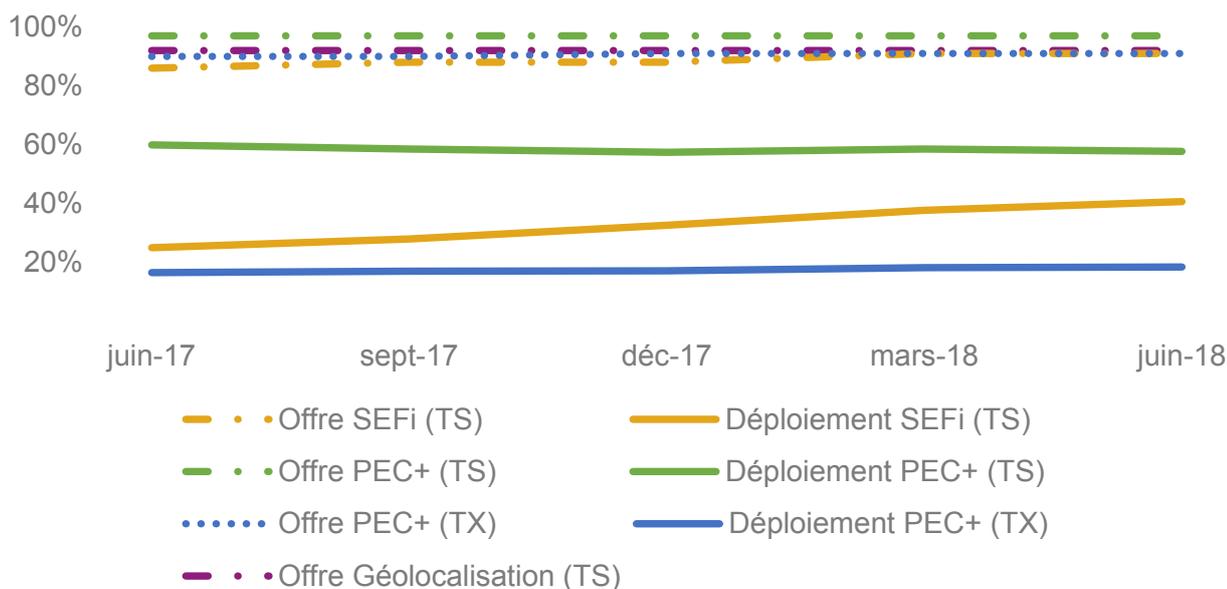
L'offre de services dédiés aux transporteurs sanitaires et taxis conventionnés

La baisse de l'utilisation du service PEC+ par les transporteurs sanitaires est logiquement compensée par la **hausse de l'utilisation du service SEFi** auquel est intégré directement un service identique.

L'offre de géolocalisation reste constante sur la dernière année.

L'offre pour PEC est en progression continue même si cela ne génère que très peu de déploiement supplémentaire sur le terrain.

Prise en compte et déploiement des services transporteurs : transporteurs sanitaires (TS) et taxis conventionnés (TX)



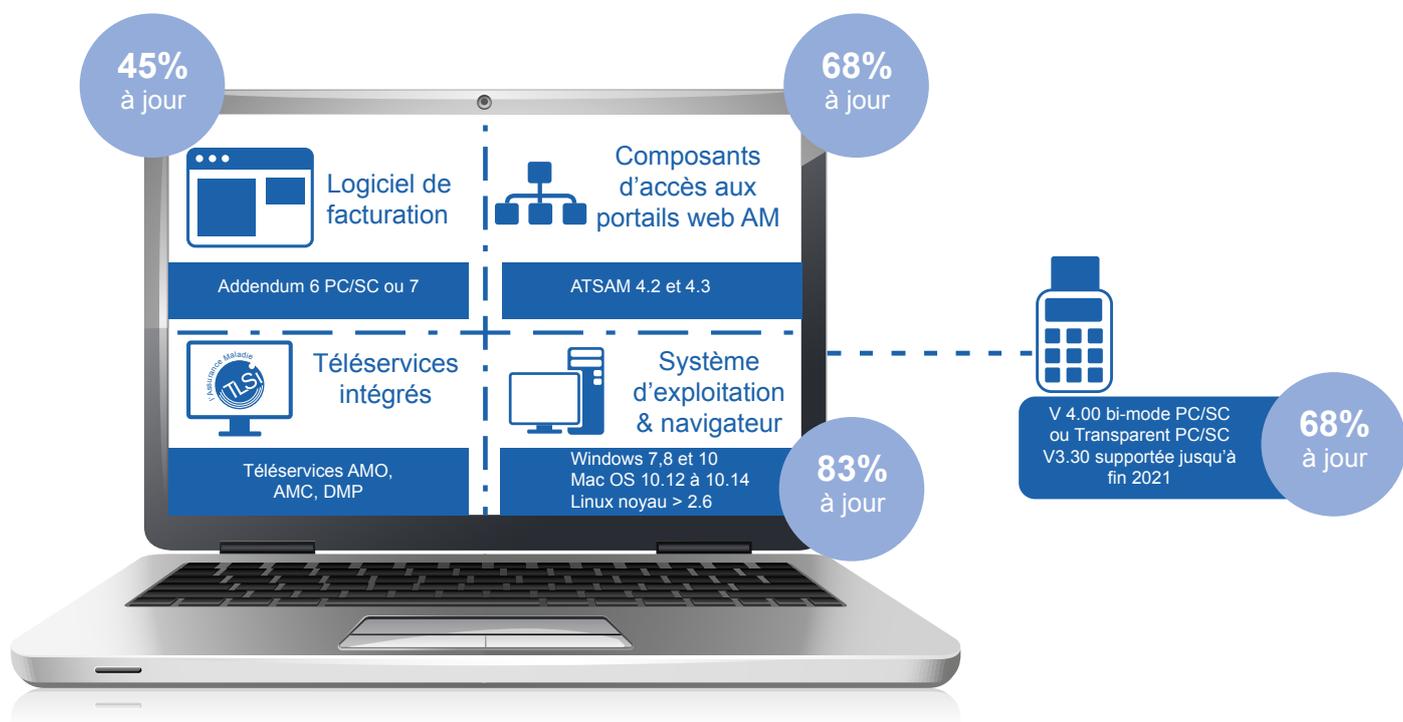
L'offre de services sur le processus étendu transport est à ce jour complète. En effet, le démarrage du service de prescription électronique d'amelipro auprès des médecins libéraux et le démarrage de l'expérimentation du Service de Prescription Électroniques intégré (SPEi) pour les établissements de santé utilisateurs d'outils de régulation du transport permettent aux transporteurs sanitaires de dématérialiser complètement leur processus de facturation.

LE MAINTIEN À JOUR D'UN PARC SI PS

Un équipement SI à jour signifie que le PS dispose d'un logiciel qui s'appuie sur la dernière version du cahier des charges SESAM-Vitale et des autres services de l'Assurance Maladie, un système d'exploitation supporté et des composants logiciels basés sur une utilisation des standards.

Un équipement à jour permet **d'assurer la continuité de service** (éviter les dysfonctionnements et les ruptures de service) et de **faciliter le déploiement de nouvelles évolutions**.

Il est par ailleurs indispensable que le PS dispose de composants à jour sur son poste de travail afin qu'il puisse accéder sans difficulté aux portails web des Assurances Maladie Obligatoire et Complémentaire (amelipro, Web DMP PS, portail de contractualisation AMC).



MÉDECINS : L'OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE PAR LES ÉDITEURS MAJEURS

Les 10 premiers éditeurs médecins généralistes et spécialistes représentent 80% des parts de marché (et 85 148 médecins).

	Imagine Éditions ¹	CompuGroup Medical Solutions	Cegedim Logiciels Médicaux	Sephira ²	Prokov Éditions	Pyxistem	Global Imaging Online	Affid Systèmes	Saficard	EDL
VERSION CAHIER DES CHARGES SESAM-VITALE	ADD. 7	ADD. 6	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 3	ADD. 7	ADD. 6	ADD. 7	ADD. 6	ADD. 7
TPI ACS	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TP ALD MATERNITÉ	•	•	•	•	•	•		•	•	•
SUIVI FACTURES TP	•		•	•	•	•		•	•	•
TP GÉNÉRALISÉ			•	•		•		•	•	
CONVENTION MÉDICALE	•	•	•		•	•		•	•	
TÉLÉMÉDECINE	•		•			•				
ADRI	•	•	•	•		•				•
HRI	•	•	•	•	•	•				
DMTI	•	•	•	•	•	•				
AATI	•	•	•	•	•					
IMTI	•		•	•	•	•				•
ALDI										
DMP	•	•	•		•	•	•			

¹ Le logiciel agréé addendum 7 est CGM eVITALE. Le logiciel majeur d'Imagine Éditions (HelloDoc) est sur un palier inférieur.

² Sephira dispose d'un agrément addendum 7 seulement sur sa solution Ubinect, destinée aux auxiliaires médicaux.

PHARMACIENS : L'OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE PAR LES ÉDITEURS MAJEURS

Les 5 premiers éditeurs pharmaciens représentent 96% des parts de marché (et 20 918 pharmacies).

	Pharmagest Interactive	Smart Rx	EveryS	CERP Rouen	Caduciel Informatique
VERSION CAHIER DES CHARGES SESAM-VITALE	ADD. 4	ADD. 4	ADD. 6 PC/SC	ADD. 7	ADD. 4
TPI ACS	•	•	•	•	•
TP ALD MATERNITÉ				•	•
SUIVI FACTURES TP				•	•
TP GÉNÉRALISÉ					•
HONORAIRES DE DISPENSATION	•	•		•	•
SCOR	2.00	2.11	2.11	2.11	2.11
ADRI	•		•	•	
SPHEV				•	
DMP		•		•	

AUXILIAIRES MÉDICAUX : L'OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE PAR LES ÉDITEURS MAJEURS

Les 10 premiers éditeurs auxiliaires médicaux représentent 96% des parts de marché (et 171 143 auxiliaires médicaux).

	RM Ingénierie	Epsilog	CBA	IDEA	Logicmax Technologie	SNAL	Logisur'M	Fiducial Informatique	Aatlantide	Sephira ¹
VERSION CAHIER DES CHARGES SESAM-VITALE	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 6 PC/SC	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 7
TPI ACS	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TP ALD MATERNITÉ	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
SUIVI FACTURES TP	•	•	•	•	•		•	•	•	•
TP GÉNÉRALISÉ	•			•	•		•	•	•	•
SCOR	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11
ADRI	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
DMP	•	•	•	•	•	•	•		•	

¹ Le logiciel agréé addendum 7 est Ubinect. Le logiciel majeur de Sephira (Intellio) est sur un palier inférieur.

DENTISTES : L'OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE PAR LES ÉDITEURS MAJEURS

Les 5 premiers éditeurs dentistes représentent 83% des parts de marché (et 29 917 dentistes).

	Julie Solutions	Visiodent	Imagex	Trophy	Dentalvia-Medilor
VERSION CAHIER DES CHARGES SESAM-VITALE	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 6 PC/SC	ADD. 6
TPI ACS	•	•	•	•	•
TP ALD MATERNITÉ	•	•	•	•	
SUIVI FACTURES TP	•	•	•	•	
TP GÉNÉRALISÉ	•	•	•		
ADRI		•	•	•	
AATI					
DMP					

LABORATOIRES : L'OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE PAR LES ÉDITEURS MAJEURS

Les 5 premiers éditeurs laboratoires représentent 93% des parts de marché (et 3 481 laboratoires).

	Agfa HealthCare	DL Santé	Netika	HDAC	Select Informatique
VERSION CAHIER DES CHARGES SESAM-VITALE	ADD. 6	ADD. 7	ADD. 6 PC/SC	ADD. 6	ADD. 6
TPI ACS	•	•	•	•	•
TP ALD MATERNITÉ	•	•		•	
SUIVI FACTURES TP		•			
TP GÉNÉRALISÉ		•			
SCOR	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11
ADRI		•		•	•
DMP	•		•		

SAGES-FEMMES : L'OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE PAR LES ÉDITEURS MAJEURS

Les 5 premiers éditeurs sages-femmes représentent 81% des parts de marché (et 4 728 sages-femmes).

	RM Ingénierie	Sephira ¹	Aatlantide	IDEA	Imagine Éditions ²
VERSION CAHIER DES CHARGES SESAM-VITALE	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 7	ADD. 7
TPI ACS	•	•	•	•	•
TP ALD MATERNITÉ	•	•	•		•
SUIVI FACTURES TP	•	•	•	•	•
TP GÉNÉRALISÉ	•	•	•	•	
SCOR	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11
ADRI	•	•	•	•	•
AATI		•			•
DMP	•		•	•	•

¹ Sephira dispose d'un agrément addendum 7 seulement sur sa solution Ubinect, destinée aux auxiliaires médicaux.

² Le logiciel agréé addendum 7 est CGM eVITALE. Le logiciel majeur d'Imagine Éditions (HelloDoc) est sur un palier inférieur.

PROFESSIONNELS DE LA LPP : L'OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE PAR LES ÉDITEURS MAJEURS

Sur le périmètre SESAM-Vitale, les 5 premiers éditeurs fournisseurs représentent 47% des parts de marché (et 2 968 fournisseurs). Il est à noter que sur cette catégorie de PS, de nombreux éditeurs s'appuient toujours sur la **norme IRIS B2**.

	Sephira	Atol	Cristallin	Cosium	VerticalOptic
VERSION CAHIER DES CHARGES SESAM-VITALE	ADD. 6	ADD. 6 PC/SC	ADD. 7	ADD. 6 PC/SC	ADD. 7
TPI ACS	•	•	•	•	•
TP ALD MATERNITÉ	•		•		•
SUIVI FACTURES TP	•				
TP GÉNÉRALISÉ	•				
SCOR	2.11	2.11	2.11	2.11	2.11
ADRI	•		•		
DMP					

TRANSPORTEURS : L'OFFRE DE SERVICES PROPOSÉE PAR LES ÉDITEURS MAJEURS

Les 5 premiers éditeurs transporteurs représentent 78% des parts de marché.

	Lomaco	Axygest	MK2i	Butz-Baron	ETIB
NOMBRE DE TAXIS CONVENTIONNÉS	3 500	3 904	1 856	2 444	2 270
SEFI	•		•		•
PEC+	•	•	•	•	•
GÉOLOCALISATION	•		•		•
SCOR	2.11		2.11		2.11

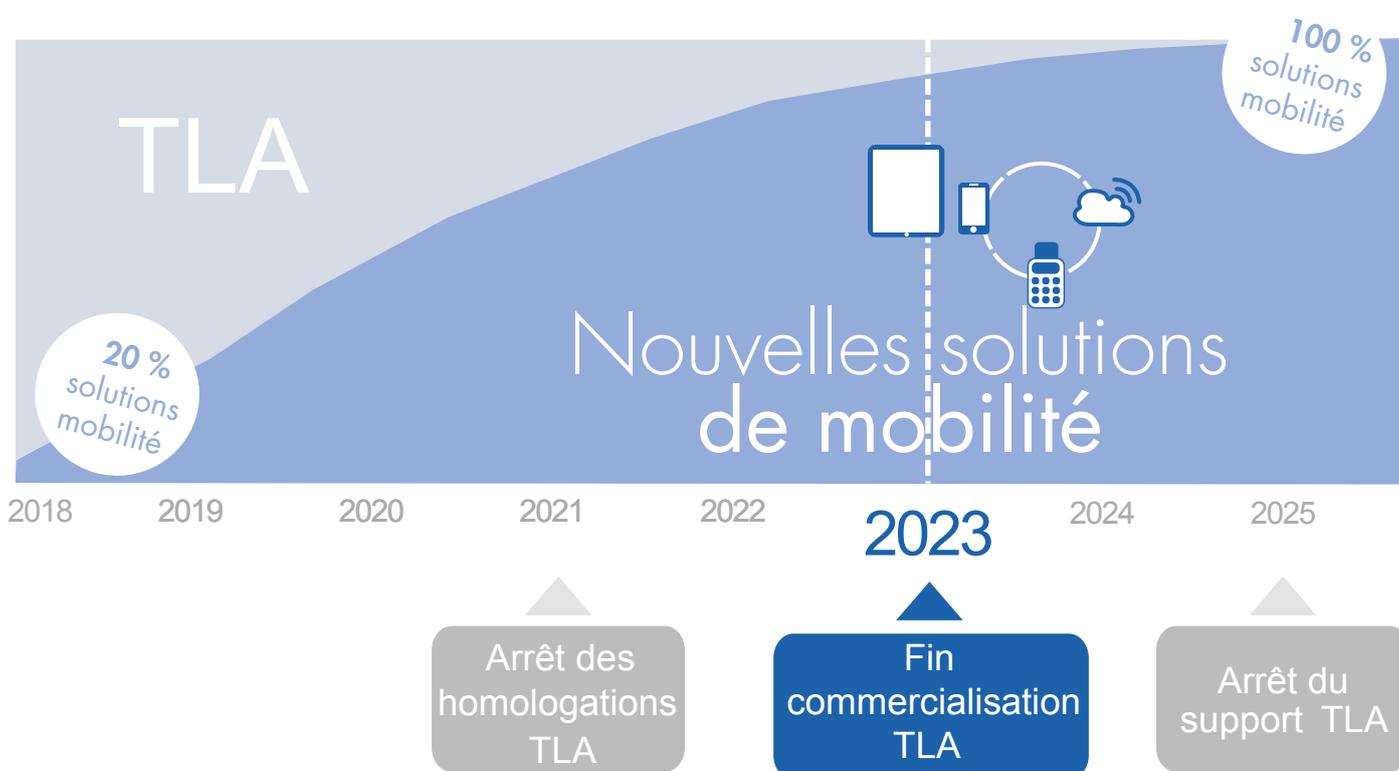
STRATÉGIE MOBILITÉ

Le nombre de services des Assurances Maladie Obligatoire et Complémentaire pouvant être directement utiles aux professionnels de santé en mobilité a fortement progressé ces dernières années (ADRI, TLSi libéraux, appels IDB/CLC, DMP...) et la tendance devrait se poursuivre.

Dans sa conception initiale, le TLA avait principalement pour vocation de réaliser des FSE et/ou de les signer en visite. Les nouveaux services dépassent largement le périmètre du TLA, sauf à le refondre complètement.

De plus, les éditeurs proposent **des solutions innovantes pour offrir des services en mobilité** qui ne s'appuient pas uniquement sur le TLA. Qu'il s'agisse de tablettes équipées de lecteurs de cartes ou de lecteurs sans fil permettant de s'adapter à différents outils mobiles (tels que les smartphones), sur différents OS, **l'offre mobilité s'élargit et se diversifie**.

Ces offres, plus en adéquation avec les besoins de mobilité des PS et des exigences qui évoluent rapidement (sur le plan technique, fonctionnel, ergonomique...), sont amenées à s'inscrire durablement dans l'écosystème. Elles permettent par ailleurs plus de souplesse en termes de télémise à jour et plus de connectivité indispensable pour les téléservices. De ce fait, le GIE SESAM-Vitale considère qu'il **n'est plus nécessaire de maintenir le TLA** dans sa forme actuelle et souhaite laisser aux éditeurs la possibilité d'innover et de créer de nouvelles offres intégrant des tablettes ou des smartphones. Le GIE SESAM-Vitale accompagnera les éditeurs lors de cette transition entre le TLA et les nouvelles offres mobilités.



ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS
2017-2018

- **Convention médicale 2016 et forfait structure.**

Entre mai 2017 et avril 2018, la mise en œuvre de la convention médicale a été ponctuée de nombreux jalons afin de revaloriser les tarifs de certains actes. Ces jalons, très attendus par la profession, ont fortement mobilisé les éditeurs que ce soit pour la mise à niveau et le déploiement de leurs logiciels ou pour le support aux utilisateurs. En parallèle, la prise en compte des évolutions demandées dans le forfait structure (DMP, LAP, avenants année n-1) et dont la liste et les modalités de prise en compte ont changé plusieurs fois jusqu'à la date butoir du 31 décembre 2017 a généré de la charge et de l'instabilité chez les éditeurs.

- **Mise en œuvre de l'IGC Santé**

À compter du 1er juillet 2018, toute émission d'une carte CPx (CPS, CPE...) est réalisée sur la base d'une nouvelle infrastructure, l'IGC Santé. Afin de pouvoir continuer d'utiliser les services des Assurances Maladie Obligatoire et Complémentaire, il est nécessaire que le professionnel de santé dispose des bons composants sur son poste (Cryptolib CPS à jour) et que son logiciel soit compatible. Depuis deux ans, le GIE SESAM-Vitale informe et accompagne les éditeurs pour que leurs solutions soient à niveau et diffusées auprès de leurs clients. Au 1er juillet 2018, la plupart des éditeurs avaient déjà largement diffusé leurs solutions compatibles à leurs clients. Certains éditeurs ont fait le choix de ne plus faire évoluer des solutions obsolètes et non maintenues mais qui demeurent utilisées par certains professionnels de santé. Le GIE SESAM-Vitale tient à jour sur son [site internet](#) la liste des logiciels compatibles avec les nouvelles cartes CPS, dites IGC Santé.

- **Du Tiers Payant Généralisé au Tiers Payant Généralisable**

Le rapport IGAS, remis le 23 avril 2018, rappelle un objectif clair : parvenir à un déploiement effectif du Tiers Payant Intégral sur la base d'outils simples et robustes, tant sur la part des dépenses prises en charge par les AMO que sur celles prises en charge par les complémentaires santé (AMC). Ce rapport préconise diverses pistes et actions, ainsi qu'un calendrier de déploiement plus progressif.

ADRI a été massivement intégré par les éditeurs (75% des PS avec une offre) et son déploiement se poursuit rapidement (50% des PS équipés).

- **DMP**

Le GIE SESAM-Vitale a repris la documentation éditeurs pour le DMP et a publié une nouvelle version intégrant notamment l'accès au DMP à partir de l'INS, ce qui permet d'ouvrir la création du DMP aux ayants droits du régime général.

Le déploiement national s'articulera autour de 3 temps forts.

- ▶ La création de DMP : en novembre 2018, une campagne média nationale a été lancée par l'Assurance maladie afin d'informer les assurés et les inciter à ouvrir leur DMP via le site <https://www.dmp.fr/>, les caisses ou un PS.
- ▶ L'alimentation : une stratégie d'alimentation des DMP en établissements de santé et en EHPAD a été mise en place afin d'accroître les usages par l'ensemble des acteurs de soins.
- ▶ La consultation : dès lors qu'une dynamique sera suscitée autour de l'alimentation, une mobilisation des professionnels et des établissements de santé dans le développement des usages du DMP sera mise en œuvre.

- **Mise en œuvre de la convention pharmacien**

Le nouvel avenant à la convention pharmacien publié en mars 2018 prévoit la création de trois nouveaux honoraires de dispensation à compter du 1er janvier 2019. Cet avenant au cahier des charges SESAM-Vitale s'ajoute à la feuille de route 2018 déjà chargée des éditeurs pharmaciens, qui inclut ADRI, le DMP, la certification LAD.

- **Expérimentation PEM2D**

Le service PEM2D (Prescription Électronique de Médicaments) est la première étape de la dématérialisation des prescriptions de médicaments : le logiciel médecin imprime un QR Code sur l'ordonnance papier du patient contenant les données de la prescription. Le patient remet ensuite la prescription papier au pharmacien qui récupère les données de la prescription dans son logiciel en lisant le QR Code via une douchette. La pharmacie transmet alors électroniquement les données à l'Assurance Maladie Obligatoire.

Ce service est en expérimentation depuis octobre 2017 dans trois départements. Le GIE SESAM-Vitale accompagne les 4 éditeurs retenus pour l'expérimentation (2 éditeurs de logiciels médecins et 2 éditeurs de logiciels pharmaciens) dans la mise en œuvre et le déploiement du service.

Dans le cadre du programme E-prescription, une évolution du service a été définie en juin 2018 avec les représentants des professionnels de santé. Ces évolutions ont donné lieu à un appel à candidature à destination de l'ensemble des éditeurs médecins et pharmaciens.

- **ATMPi : ouverture d'un nouveau téléservice intégré**

Depuis juin 2018, un nouveau téléservice est ouvert aux médecins généralistes et spécialistes libéraux ou en centre de santé. Il permet de remplir et transmettre en ligne depuis leur logiciel métier des certificats médicaux d'Accident du Travail et de Maladie Professionnelle. Les spécifications ont été élaborées sous forme de recommandations de développement pour offrir aux éditeurs le plus de liberté possible d'intégration.

- **Lancement de l'expérimentation SEFi Biologie**

Le début de l'expérimentation en production du service SEFi Biologie est prévue pour la fin d'année 2018 avec 1 éditeur et 1 laboratoire. Un éditeur a développé une grande partie du téléservice pendant l'année écoulée.

- **Extension du périmètre de SEFi Transport**

Le service a été ouvert pour les transporteurs sanitaires à la MSA en octobre 2017. Au vu de la forte demande du terrain, le service SEFi, déployé à 41% en juin 2018, sera ouvert aux taxis conventionnés en 2019.

- **Des expérimentations de solutions d'identification et d'authentification sur smartphone**

Depuis 2016, le GIE SESAM-Vitale a engagé des travaux sur une application sur smartphone qui viendrait en complément à la carte Vitale : l'appli carte Vitale.

En 2017, le GIE SESAM-Vitale a préparé l'expérimentation qui associera des professionnels de santé et des assurés du régime général et de la MSA dans deux départements (les caisses de Lyon et de Nice). Un appel à candidature a été publié auprès des industriels : 16 éditeurs ont été sélectionnés pour l'expérimentation, ainsi que les 2 équipementiers. Les spécifications éditeurs ont été publiées début 2018 et les industriels ont démarré leur travaux d'intégration dans leurs logiciels de l'appli carte Vitale et des services en ligne associés.

PERSPECTIVES

- **La tendance à l'obsolescence du parc s'est infléchie mais l'équipement reste vieillissant**

La prise en compte de l'addendum 7 par les éditeurs et les déploiements sur le terrain se sont fortement accélérés cette dernière année, ce qui a permis de rattraper, en partie, un retard important. Le déploiement de logiciel compatible PC/SC a ainsi bien démarré. En revanche, le déploiement des lecteurs PC/SC ou bimode PC/SC reste faible, tandis que le parc de lecteurs SESAM-Vitale obsolètes (V2.00 et V3.00) demeure important. Il sera nécessaire d'accélérer la dynamique afin d'atteindre la cible 100% PC/SC d'ici fin 2021. Dans un contexte d'évolution rapide des services et des attentes réglementaires, l'obsolescence du parc entraîne des difficultés de déploiement, de maintenance et de suivi, ainsi que des risques pour l'ensemble des parties prenantes, notamment en termes de continuité de service et de sécurité. De plus, la tendance actuelle des systèmes d'exploitation et des navigateurs est de renforcer leur politique de sécurité. À plus ou moins long terme, les services qui ne s'appuieraient pas sur les standards du marché seront donc bloqués. Le GIE SESAM-Vitale, en concertation avec les éditeurs, définit une stratégie Pour le Renouvellement des Outils informatiques des PS (PRO-PS) visant à accompagner et accélérer la mise à jour des outils informatiques des PS.

- **Toujours une feuille de route chargée pour la facturation SESAM-Vitale**

Les évolutions réglementaires ou conventionnelles de la facturation SESAM-Vitale se poursuivront et la mise en place du forfait structure se généralisera.

Dans les prochaines évolutions, on notera le 100% santé qui concernera les dentistes, les audioprothésistes et les opticiens, une nouvelle nomenclature pour les masseurs-kinésithérapeutes, la prise en compte de nouvelles spécialités, l'intégration de la CFE (Caisse de sécurité sociale des Français à l'Étranger) dont les assurés seront dotés d'une carte Vitale dès 2019.

Le déploiement progressif du Tiers Payant se poursuivra que ce soit pour le TP Obligatoire ou le TP Complémentaire. Le déploiement chez les auxiliaires médicaux et les centres de santé devrait se faire plus rapidement.

- **Les actes de téléconsultation et de téléexpertise entrent dans le droit commun**

Après de nombreuses années d'expérimentation, le cadre de la télémédecine évolue : deux actes entrent dans le droit commun et deviennent remboursables par l'Assurance Maladie.

- ▶ À compter du 15 septembre, la téléconsultation (permettant de réaliser une consultation à distance) est ouverte à tous les assurés, quel que soit leur lieu de résidence, et à tout médecin, quelle que soit sa spécialité.
- ▶ En février 2019, la téléexpertise (permettant à un médecin de solliciter l'avis d'un confrère) sera ouverte dans un premier temps sur un périmètre restreint, et ne concernera que les patients en Affection Longue Durée (ALD), atteints de maladies rares, résidant en zones sous-denses, les détenus et les personnes âgées en EHPAD

Afin de permettre aux professionnels de santé de facturer ces actes de télémédecine, un avenant au cahier des charges SESAM-Vitale a été diffusé aux éditeurs en juillet 2018. Celui-ci prévoit la possibilité d'émettre, pour ces deux actes, une facture en SESAM sans Vitale avec un contrôle des droits via ADRI. Les autres actes de télémédecine comme la télésurveillance médicale (visant à interpréter à distance les données médicales d'un patient) et la téléassistance (permettant à un PS d'en assister un autre pour réaliser un acte) se poursuivront dans un cadre expérimental.

Cette évolution suscite l'intérêt de l'ensemble des industriels du marché, aussi bien les éditeurs de facturation SESAM-Vitale que les sociétés (groupes ou startups) disposant déjà de solutions de télémédecine ou de téléconseil (non couvert par l'avenant 6 à la convention médicale et non pris en charge par l'Assurance Maladie), ainsi que les plateformes de téléconsultation mises en œuvre dans le cadre d'expérimentations régionales. Des rapprochements entre industriels devraient s'opérer dans les prochains mois pour proposer des offres complètes de plateformes de téléconsultation intégrant des solutions de facturation SESAM-Vitale agréées ou homologuées sur l'avenant télémédecine.

- **La généralisation du DMP**

L'Assurance Maladie mène des actions nationales visant à inciter les assurés à créer des DMP et les PS à les alimenter. Elle s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre 40 millions de DMP ouverts en 2022.

Afin de développer l'usage du DMP par les patients, il s'agira ensuite de permettre aux éditeurs de solutions logicielles et aux constructeurs de dispositifs médicaux et d'équipements connectés de proposer des services à valeur ajoutée pour le patient en lien avec son DMP. Dans ce cadre, le GIE SESAM-Vitale produira et publiera auprès des industriels les spécifications d'accès au DMP par les logiciels patients.

D'autres projets, dans les années à venir viendront soutenir la dynamique autour du DMP, tels que l'alimentation du DMP sur la base de données structurées, ou l'ajout du carnet de vaccination.

- **Un engouement des éditeurs sur le label e-santé v2**

Depuis 2012, l'ASIP Santé effectue des contrôles des logiciels à destination des Maisons et Centres de Santé en vue de délivrer la labellisation e-santé. En 2016, l'ASIP Santé a fait évoluer le label (la v2) pour mieux couvrir les besoins fonctionnels de l'exercice pluriprofessionnel. À ce jour, 12 éditeurs actifs auprès des médecins, des auxiliaires médicaux ou des centres de santé ont obtenu une labellisation e-santé v2.

Les maisons de santé ont été introduites dans le Code de la santé publique en 2007 pour ouvrir aux professionnels de santé libéraux un mode d'exercice collectif. Plus de 1 200 maisons de santé ont ainsi été créées et constituent des opportunités de déploiement pour les éditeurs de logiciels.

- **PSEi : le Protocole de Soin Électronique intégré**

Le nouveau téléservice pour les médecins du monde libéral est attendu dans les prochains mois. Déjà disponible sur amelipro, il permettra aux professionnels de santé de créer un protocole de soin et de l'adresser à l'Assurance Maladie à partir de son logiciel métier.

- **La dématérialisation de l'ensemble des prescriptions**

Actuellement en expérimentation sous l'appellation PEM2D, la Prescription Électronique de Médicaments évoluera vers un nouveau procédé : le service s'appuiera désormais sur une base sécurisée contenant les prescriptions transmises par le logiciel médecin puis récupérées par le logiciel pharmacien.

Dès 2018, le GIE SESAM-Vitale accompagnera les éditeurs dans la réalisation et le déploiement de la e-prescription de médicaments, qui fera l'objet d'une nouvelle expérimentation en 2019. La dématérialisation des prescriptions s'inscrit dans le cadre plus global du virage numérique de la stratégie de transformation du système de santé et du déploiement de la e-santé. Ce chantier majeur de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'État et la Cnam 2018-2022 doit aboutir à la dématérialisation de l'intégralité des prescriptions.

- **L'usage obligatoire de l'Identifiant National de Santé (INS)**

L'identifiant du patient doit être unique, univoque et reconnu par tous les professionnels de santé afin de référencer les données de santé et en favoriser la diffusion au cours de la prise en charge sanitaire ou médico-sociale de la personne concernée.

L'INS correspond au Numéro d'Inscription au Répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR) ou au Numéro d'Identification d'Attente pour les personnes en cours d'immatriculation.

À compter du 1er janvier 2020, les professionnels de santé du monde libéral et les établissements de santé devront utiliser l'INS. Les travaux sont en cours pour permettre la mise en œuvre du téléservice INS dès le début 2019. Ce téléservice permettra d'effectuer une recherche de l'INS d'un patient par la lecture de sa carte Vitale ou, en l'absence, à partir de traits d'identité.

Au cours du 4e trimestre 2018, le GIE SESAM-Vitale accentuera son accompagnement des éditeurs pour l'intégration de ce téléservice dans les logiciels des PS.

- **Des expérimentations de solutions d'identification et d'authentification sur smartphone**

En 2019, l'expérimentation de l'appli carte Vitale démarrera dans les caisses Cnam et MSA de Lyon et Nice. Elle impliquera 16 industriels. L'expérimentation d'une durée d'un an aura un double objectif :

- ▶ s'assurer de la bonne intégration de l'appli carte Vitale sur le terrain ;
- ▶ obtenir des retours de l'ensemble des acteurs pour l'élaboration du système cible.

L'expérimentation couvrira la facturation SESAM-Vitale, les téléservices intégrés, l'accès à amelipro, le dossier pharmaceutique, ainsi que les fonctionnalités internes de l'appli carte Vitale : activation, prêt et gestion du support. Cette expérimentation sera la première étape de la généralisation progressive par palier de l'appli carte Vitale sur la période 2020-2022.

Le déploiement de l'appli carte Vitale nécessitera une évolution majeure du SI PS sur la période 2020-2021 pour l'acceptation par les logiciels de ce nouveau dispositif d'identification et d'authentification de l'assuré. En tant que support d'identification et d'authentification de niveau eIDAS substantiel, l'appli carte Vitale deviendrait également le support d'identification sécurisé et ergonomique pour l'accès au DMP par le patient. L'appli carte Vitale pourrait aussi être utilisée pour d'autres services aux assurés comme la facturation d'actes médicaux à distance dans le cadre de la télémédecine.

De manière plus générale, l'appli carte Vitale devrait devenir fournisseur d'identité FranceConnect de niveau substantiel pour le secteur santé social.

Contact : relations-industriels@sesam-vitale.fr



GIE SESAM-Vitale

5 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72019 Le Mans Cedex 2



[linkedin.com/company/gie-sesam-vitale](https://www.linkedin.com/company/gie-sesam-vitale)



[@GIE_SESAMVitale](https://twitter.com/GIE_SESAMVitale)